



# Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

## Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche

Séance du 02 décembre 2022

DCS 2022/29

### Objet: Calendrier d'ouverture et tarifs bivouacs 2023

Membres en exercice: 38

Présents : 20

Total des voix : 35

Voix pour: 35 voix contre: 0 abstention: 0

Le 02 décembre 2022, le Comité Syndical s'est réuni au complexe sportif de Saint Marcel d'Ardèche sur la convocation qui lui a été adressée le 23 novembre 2022 par le Président Pascal BONNETAIN.

#### Elus présents :

#### Pour les communes :

Aiguèze

Charles BASCLE - Estéban RANC

Bidon

Jean-Luc MARTIN

Gras

Olivier CHAUTARD - Jean-Pierre PLAT

Labastide-de-Virac

Pascal BONNETAIN - Vincent ADRIAENS

Lagorce

Marie-Laure GONTRAND (suppléant)

Le Garn

Marie-Hélène BORIE - Odile MARCAIS René UGHETTO - Richard ALZAS

Saint Just d'Ardèche

Isabelle ROSIN

. Jocelyne DEGUILLIEN - François PAPIN

Saint-Martin-d'Ardèche Saint-Remèze

Orgnac l'Aven

Didier BOULLE - Marie-Claire SIMONET (suppléant)

Salavas

Shirley SENOT

Vallon-Pont-d'Arc

Samy CHEMELLALI

#### **Procurations**

Gras

Michel Frédéric à Jean-Pierre PLAT

Saint-Just d'Ardèche

Marlène ALVES à Isabelle ROSIN

Saint-Remèze

Claude BOULLE à Didier BOULLE

Salavas

Luc PICHON à Shirley SENOT

#### Pour le Département de l'Ardèche :

Laurent UGHETTO

**Procurations** 

Matthieu SALEL à Jocelyne DEGUILLEN

Secrétaire de séance : Didier BOULLE

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le

*===* 

ID: 007-250702164-20221202-DCS202229-DE

Il est proposé de fixer les jours d'ouverture et les tarifs bivouacs pour la saison estivale 2023 comme indiqué dans l'annexe ci-jointe (annexe n°3).

Ce calendrier ne concerne pas l'espace pédagogique de Gaud qui est ouvert du mois d'avril au mois d'octobre compris et fonction des réservations des ayants droits (groupes scolaires et périscolaires encadrés, guides labellisés).

Les principales évolutions par rapport à l'année 2022 portent sur les points suivants :

- La plage d'ouverture des bivouacs s'échelonnera du samedi 9 avril au samedi 30 septembre
  2023, soit près de 6 mois d'ouverture selon des degrés divers (de l'autonomie sur un bivouac à la très haute saison avec deux bivouacs ouverts simultanément);
- o Comme en 2022, le bivouac de Gournier sera ouvert le premier, tandis que Gaud le sera les samedis à partir de juin puis tous les jours à partir du 3 juillet
- O Sur Gournier, tous les services de location seront disponibles les samedis à partir du 6 mai puis tous les jours à partir du 3 juin,
- o Pour assurer un bon accueil et surveiller de façon permanente les bivouacs, recours au système de gardiennage (1 agent saisonnier) dès le 06 mai, sur 1 puis les 2 bivouacs. Le gardiennage permet en outre de proposer un nouveau service, l'autonomie + qui consiste à maintenir un tarif autonomie en proposant des services optionnels (location de matelas, boissons);
- O L'ouverture des deux bivouacs en semaine s'effectue en juillet et août, mais étant entendu que la fréquentation en semaine est faible les trois premières semaines de juillet et les deux dernières d'août, une jauge de 40 personnes sera appliquée à Gaud;
- O Concernant les tarifs, il n'est pas proposé de modifications pour 2023 :
  - A noter néanmoins qu'il est envisagé de remplacer les tentes marabouts (hors d'usage) par du matériel de capacité moindre. Dans ce cas le prix de la location sera identique par personne au prix pratiqué jusqu'à présent sur les marabouts, les montants de location seront donc recalculés au prorata
- Par ailleurs, concernant les déchets, il est prévu de confirmer le test de fin de saison 2022 avec l'installation de plusieurs composteurs et de suppression des bacs déchets ultimes, verre, plastiques et emballages. Cette modification sera accompagnée de panneaux de sensibilisation sur l'impact écologique de la gestion des déchets dans la réserve et l'incompatibilité avec l'esprit réserve naturelle;

Enfin, les tarifs des **boissons** chaudes et froides vendues sur les bivouacs restent au tarif unique de 2 € voté en 2021. Le tarif 2022 des **remontées bateaux** reste également inchangé par rapport à 2021, à savoir 15 € par bateau (gratuit en cas d'évacuation par les pompiers).

Il est proposé de valider les modalités d'ouverture des bivouacs pour la saison 2023.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le calendrier d'ouverture et tarifs bivouacs 2023,
- AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La délibération est transmise à la Préfecture de l'Ardèche pour la rendre exécutoire.

Regière, le 02 décembre 2022 al BOM ETAIN, Président